Image not found or type unknown

Retractation vente de voiture

Par **Dominique972**, le **18/06/2015** à **18:13**

Bonjour à tous,

Vendredi dernier j'ai vendu mon véhicule 2600€ de particulier à particulier après 2 rencontres avec l'acheteur.
Le controle technique a été fait la veille de la vente et il était ok.

Ce mardi le nouveau propriétaire de mon anciènne voiture veut annulé la vente et être remboursé car le vérouillage centralisé (avec la clé) ne fonctionne plus et personellement je n'ai jamais eu ce probleme avant. Ce monsieur a testé la fermeture et l'ouverture avec la clé du véhicule lors de nos 2 rencontres précédents la vente (aucun problème) il m'a avoué avoir ouvert et fermé le véhicule avec la clé vendredi, samedi, dimanche, lundi sans problème

Il veut annuler la vente être remboursé des ses 2600€ + 30 de pile acheté pour la clé pensant que c'était le problème+des 50€ de gasoil qu'il mis dans le véhicule [smile33]

Ayant repeint la voiture pour la vendre plus facilement et n'ayant jamais eu à ouvrir le coffre avec la clé et cette dernière n'ouvre pas le coffre à cause de la peinture qui a bavé sur le trou.

Peut il faire annuler la vente?
La clé qui n'ouvre pas le coffre est-ce un vice caché?
Puis si je suis contraint de reprendre mon véhicule exiger la réparation du verouillage centralisé qui fonctionnait avant et après la vente?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés